

MAIRIE DE SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Département de l'EURE
Arrondissement de BERNAY
Tél / 02 32 42 86 71
mairie.st-martin-st-firmin27@orange.fr

ARRÊTÉ 03/2024 Commune de ST MARTIN ST FIRMIN

Le Maire de la commune de ST MARTIN ST FIRMIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.28

Vu la circulaire interministérielle n°432 du 8 décembre 1955,

Vu la circulaire n°121 du 21 mars 1958,

Vu le nom d'usage de la voie,

Considérant qu'il convient de donner un numéro de voirie pour les habitations.

ARRÊTE

Article 1- les parcelles ci-dessous, font l'objet du numérotage suivant :

N° parcelle	Num. Voie	Libellé voie	Code postal	Code INSEE	Ville
27057100000ZC42	1	Rue de la Hache	27450	27571	ST MARTIN ST FIRMIN
27057100000ZB176	60	Route de l'Eglise	27450	27571	ST MARTIN ST FIRMIN
27057100000ZB178	110	Route de l'Eglise	27450	27571	ST MARTIN ST FIRMIN
2757100000ZA170	100	Route de la Forge	27450	27571	ST MARTIN ST FIRMIN
2757100000A176	530	Route de la Chapelle	27450	27571	ST MARTIN ST FIRMIN

Article 2- Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur opposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 3- Cet arrêté est susceptible d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois.

Article 4- Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours
- Le Centre du tri postal
- Les services des Impôts, les propriétaires concernés par cette numérotation,
- Monsieur le Préfet de l'Eure

Chargés chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

à ST MARTIN ST FIRMIN le 11 mars 2024

Le Maire
Anne-Marie ROËLENS

